

Longueuil, le 21 juin 2017

**Objet: Demande d'accès n° 2006 18580- Lettre réponse**

---

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 18 avril dernier, concernant les plaintes détenues par la direction régionale à l'encontre d'Isabelle inc et/ou Clovis Isabelle et Fils inc.

Le document visé par votre demande est accessible et joint à la présente. Il s'agit de :

- Compte rendu téléphonique du 11 juin 2014 (1 page);

Vous noterez que dans ce document, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)., nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

...2

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le soussigné, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel [fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**ORIGINAL SIGNÉ**

Fabrice Tremblay, répondant régional  
de l'accès aux documents

p. j. (3)

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie

## Compte rendu de conversation téléphonique

Date : 2014.06.11

Heure :

N° de téléphone : [Articles 53-54 de la L.A.D.]

Nom de l'interlocuteur : **Articles 53-54 de la L.A.D.**

Représentant de :

Municipalité : Saint-Michel

Objet : Plainte d'application de pesticides dans des champs lors de période de grands vents

N/Réf. : 7710-16-01-

### Résumé de la conversation

**Articles 53-54 de la L.A.D.** un exploitant agricole, applique des pesticides même en période de vents très forts. Les pesticides se retrouvent [Articles 53-54 de la L.A.D.]. Selon le plaignant, il y aurait eu des applications de pesticides lundi dernier en après-midi pendant la présence de vent soufflant à plus de 30 km/h. Il s'agirait du produit Gold appliqué sur une culture d'oignon. [Articles 53-54 de la L.A.D.] [Articles 53-54 de la L.A.D.] appliquait des pesticides [Articles 53-54 de la L.A.D.] et il recevait [Articles 53-54 de la L.A.D.]

[Articles 53-54 de la L.A.D.] **Articles 53-54 de la L.A.D.** Il aurait communiqué avec l'ARLA et un inspecteur de cette agence le rencontrera aujourd'hui. Les pesticides appliqués lundi se sont faits dans un champ [Articles 53-54 de la L.A.D.]

Je lui ai expliqué que la dérive du pesticide n'est pas réglementée. L'exploitant agricole doit respecter les exigences du Code de gestion des pesticides et de l'étiquette du produit mais la dérive du pesticide n'est pas considérée.

Je lui ai mentionné que nous réaliserons une inspection aujourd'hui chez lui et que l'inspecteur au dossier est M. Simion Iloica.

L'exploitant agricole à inspecter est :  
Ferme C. Isabelle et Fils situé au 2400 rue Principale à Saint-Michel



Josée Riendeau

CIDREQ:	
SAGIR	
Demande:	200401977
Intervenant:	
Intervention:	300889317
Lieu d'intervention:	

Direction régionale  
770, rue Goretti  
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4  
Téléphone : (819) 820-3882  
Télécopieur : (819) 820-3958  
Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

Bureau régional de Longueuil  
201, place Charles-Le Moyne, 2<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4K 2T5  
Téléphone : (450) 928-7607  
Télécopieur : (450) 928-7625

Bureau régional de Bromont  
101, rue du Ciel, bureau 1.08  
Bromont (Québec) J2L 2X4  
Téléphone : (450) 534-5424  
Télécopieur : (450) 534-5479

Bureau régional de Valleyfield  
900, rue Léger  
Saint-Timothée (Québec) J6S 5A3  
Téléphone : (450) 370-3085  
Télécopieur : (450) 370-3088